



Projet : Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb (AMEM)

Termes de référence

Mission de consultance

Coordination et accompagnement technique pour l'organisation du séminaire tripartite sur **l'état des lieux de la législation nationale relative à la migration du travail à la lumière des normes internationales pertinentes pour la protection des droits des travailleurs migrants, 27 & 28 mai 2021**

Sommaire

I. Objet de la mission	2
II. Contexte et justification	2
III. Objectif de la mission	4
IV. Résultats /livrables de la mission	4
V. Démarche méthodologique et principales tâches	5
VI. Délai d'exécution:	6
VII. Calendrier du déroulement de l'Assistance technique :	6
VIII. Profil de l'expert-e:	7
IX. Conditions matérielles et financières :	8



I. OBJET DE LA MISSION

Coordonner et appuyer techniquement l'organisation d'un Séminaire tripartite sur l'état des lieux de la législation nationale relative à la migration du travail (implications législatives et réglementaires de la ratification des conventions internationales relatives aux migrant-s, et en particulier la C97 , C143 de l'OIT portant sur les travailleuses et Travailleurs Migrants et la C189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques. Ceci en vue d'une gestion plus efficace de la politique migratoire, d'une meilleure réponses aux besoins du marché du travail et d'une meilleure protection des travailleuses et travailleurs migrants).

Le séminaire réunira les responsables à haut niveau et techniques représentant les acteurs et décideurs concernés par les questions de migration, notamment le MTIP, le MAECAMRE, le MdCMRE, le DFP, les partenaires sociaux à savoir les 4 syndicats (UMT, CDT, UGTM et UNMT), les employeurs (CGEM), les associations et d'autres acteurs qui seront identifiés par le-la consultant-e.

Le séminaire sera organisé en présentiel tout en respectant les conditions et les mesures de sécurité et de protection mises en place par les autorités marocaines pour lutter contre la pandémie Covid-19.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le contexte social, économique et politique actuel, le Maroc donne de plus en plus d'importance à la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et la protection des travailleuses et travailleurs migrants à la fois ceux et celles résidents au pays et les travailleurs marocains à l'étranger. Dans ce sens, le Maroc a adopté en 2013, une Stratégie Nationale de l'Immigration et de l'Asile (SNIA) ainsi qu'une Stratégie Nationale des Marocains du Monde, (SNMDM) dans le cadre de sa Nouvelle Politique Migratoire (NPM). La SNIA vise à contribuer à une meilleure intégration des migrants réguliers au Maroc. La NPM a différents axes d'intervention (Education et culture, Jeunesse, Santé, Logement, Assistance sociale et humanitaire, Formation professionnelle et Emploi, Mesures contre la traite des personnes). En 2013 et 2018, le gouvernement marocain a entrepris deux campagnes de régularisation de masse débouchant sur la régularisation de plus de 50 000 migrants, essentiellement d'Afrique sub-saharienne (Sénégal, Mali et Congo R.D.). Le Maroc a ratifié la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1993 et la Convention 97 de l'OIT relative à la protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants en 2018. Il a également entrepris le processus de ratification des convention 143 de l'OIT.

Dans ce contexte les migrations au Maroc (qu'il s'agisse des MRE ou des immigrés) posent de nouveaux défis en termes de gestion du marché de l'emploi. La complexité d'une telle gestion tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles, administrative et techniques en ce domaine. Pour que la gouvernance de la migration de main d'œuvre au niveau national soit efficace, le Maroc a besoin de capacités administratives et institutionnelles lui permettant de

relever les défis de la migration de travail à partir d'une approche genre fondée sur les droits humains, ainsi qu'une cohérence de la législation du travail, et une approche coordonnée de la migration de travail réunissant tous les acteurs pertinents.

Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle (MTIP) – qui aura à jouer un rôle central dans l'intégration socio-économique des immigrés régularisés en coordination et collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenants tripartites – exprime le besoin d'une mise à niveau de ses divers services et fonctions (intermédiation dans le marché du travail, placement à l'international, inspection du travail, droit du travail, protection sociale, entre autres). Aux côtés du (MTIP), les services publics de l'emploi (ANAPEC), le Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM) et le Ministère des Affaires étrangères (MAEC), parmi d'autres parties prenantes, jouent un rôle important dans la définition de la stratégie du Maroc en ce qui concerne les questions liées aux migrations, comme à titre d'exemple, la mise à niveau des divers services et fonctions du MTIP (l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences « ANAPEC », inspection du travail, droit du travail, entre autres), la mise en place et révision des mécanismes de protection sociale au profit des MRE, notamment ceux qui ne seraient pas couverts par des accords de sécurité sociale, la mise en place d'un poste d'attaché social au sein des consulats marocains et le renforcement de la cohérence politique et l'articulation entre la migration et la promotion de l'accès à l'emploi.

Néanmoins, la législation nationale, notamment le code du travail devront également être revus et mis à niveau en vue de favoriser une meilleure harmonisation avec les normes internationales et les protocoles sous-régionaux. La cohérence des politiques sera également favorisée ainsi que l'intégration des questions de migration dans les plans de développement national afin d'améliorer la sécurité et l'insertion des travailleurs migrants dans le marché du travail. Ces éléments sont primordiaux pour assurer la protection des droits des travailleurs migrant-es et la liaison entre les processus de migration et ceux du développement.

Plusieurs consultations menées avec le MTIP et d'autres mandants et partenaires marocains (institutions gouvernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile), ont permis de mettre en exergue l'importance de réviser la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants, d'en identifier et d'analyser les insuffisances pour proposer des pistes et des mesures concrètes et opérationnelles d'amélioration en lien avec les normes internationales pertinentes. Pour ce faire, un état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleurs migrants au Maroc, a été réalisée dans le cadre du projet du BIT AMEM¹, au regard de l'ensemble du cadre législatif marocain (droit du travail, droits fondamentaux, etc) et des normes internationales du travail. Suite à cet état des lieux, un séminaire tripartite sur « **l'état des lieux de la**

¹ [AMEM « Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb »](#), projet de coopération internationale financée par l'Agence italienne de développement et mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de trois pays cibles (Maroc, Mauritanie, Tunisie) et des acteurs non gouvernementaux en Libye, à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires.

législation nationale relative à la migration du travail à la lumière des normes internationales pertinentes pour la protection des droits des travailleurs migrants.», sera organisé en partenariat avec le MTIP, le **27 et le 28 mai 2021**.

III. OBJECTIF DE LA MISSION

Sur la base des résultats et recommandations de l'état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants au Maroc, l'objectif de la mission est de **i)** coordonner l'organisation d'un séminaire tripartite pour l'opérationnalisation des recommandations prioritaires ; **ii)** identifier et mobiliser les principales parties prenantes (à haut niveau de représentativité) pour participer aux travaux du séminaire ; **iii)** identifier et mobiliser les différents intervenants ; **iv)** développer le contenu scientifique nécessaire au déroulement du séminaire ; **v)** produire un rapport de synthèse des actes du séminaires avec le plan d'action qui sera retenu pour la mise en œuvre des actions prioritaires

IV. RESULTATS /LIVRABLES DE LA MISSION

- A. Note de cadrage :** Elle détaillera les objectifs du séminaire, sa méthodologie et son déroulement, ainsi que son public cible et la liste des intervenants ;
- B. Rédaction des fiches de lecture du rapport de l'état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleuses et travailleurs migrants au Maroc.** Ces fiches de lectures serviront comme inputs aux travaux du séminaire ;
- C. Proposition des fiches d'activités techniques / scientifique** (i.e : note conceptuelle d'introduction de panel avec description de son déroulement) **pour chaque groupe de travail proposé/validé** selon le format convenu (panel, travaux de groups, etc.) ;
- D. Rédaction d'un rapport de synthèse du séminaire résumant ses actes et ses principales recommandations ;**
- E. Rédaction des briefs** à partir du rapport de l'état des lieux et des outputs du séminaire. Elles fourniront des pistes et des mesures concrètes pour la révision / amendement de la législation marocaine relatives à la migration de main d'œuvre et de la protection des travailleuses et travailleurs migrants, notamment le Code du Travail. Elles seront publiées et destinées aussi bien au MTIP qu'à d'autres acteurs gouvernementaux, partenaires sociaux et acteurs privés ;
- F. Plan d'action détaillant la mise en œuvre** des recommandations des mesures proposées.

V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET PRINCIPALES TACHES

Le/la consultant-e expert-e sénior-e national-e mènera la mission selon la démarche suivante à titre d'orientation :

1. Pré-séminaire tripartite :

- Identification avec le MTIP et le BIT et contact des intervenant-es au séminaire et encadrement / orientation de leurs communications proposées ;
- Participation et appui technique et thématique à l'organisation du séminaire : Préparation de la note de cadrage (logistique, technique, méthodologique et thématique), proposition du programme du séminaire, proposition d'une liste pertinente des participants-es à haut niveau et techniques, proposition d'une liste des intervenant-es ;
- Appui au MTIP et au BIT à la rédaction **des fiches de lectures et de la première version des briefs à partir du rapport sur l'état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleurs migrants au Maroc ;**

2. **Pendant le séminaire tripartite (27 et 28 mai 2021) :**

- Encadrement et modération de la réflexion participative, ainsi que la prise de note des discussions et des outputs du séminaire.

3. **Post-séminaire :**

- Rédaction détaillée, précise et pertinente des principaux points de discussion et réflexion et des recommandations émises dans le cadre de ce séminaire sous forme d'actes de travaux du séminaire ;
- Finalisation des **briefs** à partir du rapport de l'état des lieux et des outputs du séminaire ;
- Elaboration **d'un plan d'action** détaillé pour la mise en œuvre des mesures proposées ;
- **Présentation au CNTS et aux acteurs impliqués pour validation, des briefs, du plan d'action et du rapport des actes du séminaire.**

Conditions générales :

- Le/la consultant-e développera **une note méthodologique et une note financière détaillées** prenant en considération les différents aspects méthodologiques du processus décrits ci-dessus ;
- Le/la consultant-e devra mener la mission dans une dynamique participative et tripartite ouverte et interactive vis-à-vis de tous les acteurs impliqués. Dans ce sens, la description de la démarche participative et tripartite devra être mise en exergue ;

- Le /consultant-e sera en interaction active et permanente avec l'équipe du MTIP et l'équipe du BIT et ses expert-es qui accompagneront ce processus.

VI. DELAI DU CONTRAT DE LA MISSION :

Le contrat de cette mission débutera le **10 mai et se terminera le 30 juillet 2021**, avec un volume de travail de **26 jours** :

- **Pré-séminaire : 14 jours** (Note de cadrage, programme du séminaire, proposition d'une liste pertinente des participants-es à haut niveau et techniques, proposition d'une liste des intervenant-es), briefs / fiches de lecture, contact et encadrements des intervenant-es) ;
- **Pendant le séminaire : 2 jours** (Animation et encadrement, prise de note et reporting) ;
- **Post-séminaire : 10 jours** (Actes de travaux, finalisation des Briefs, Plan d'action).

VII. CALENDRIER DU DEROULEMENT DE LA MISSION :

Cette mission d'appui et accompagnement techniques et thématiques sera réalisée en étroite collaboration avec le BIT et le MTIP.

Tableau récapitulatif des tâches et livrables attendus :

	Tâches et livrables	Echéancier
A.	Note de cadrage (logistique, technique, méthodologique et thématique) ; Proposition du programme du séminaire, proposition d'une liste pertinente des participants-es à haut niveau et techniques ;	10 mai 2021
	Identification avec le MTIP et le BIT et contact des intervenant-es au séminaires et encadrement / orientation de leurs communications proposées ;	17 mai 2021
B.	Rédaction des fiches de lecture et de la première version des Briefs du rapport sur l'état des lieux de la législation nationale en matière de protection des droits des travailleurs migrants au Maroc Rédaction des Fiches d'activités techniques / Panel (note conceptuelle d'introduction de panel avec description de son déroulement pendant le séminaire)	15 juin 2021

	Tâches et livrables	Echéancier
C.	Animation et encadrement de la réflexion participative, ainsi que la prise de note des discussions et des outputs du séminaire	1 ^{er} et 2 juillet 2021
D.	Rédaction détaillée, précise et pertinente des principaux points de discussion et réflexion, et des recommandations émises dans le cadre de ce séminaire sous forme d'actes de travaux	15 juillet 2021
E.	Finalisation des Briefs à partir du rapport et des inputs du séminaire et présentation / validation par les acteurs impliqués	21 juillet 2021
F.	Elaboration d'un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre des mesures proposées	25 juillet 2021
G	Présentation / validation du rapport des travaux du séminaire, des briefs et du Plan d'action par les acteurs impliqués	30 juillet 2021

VIII. PROFIL DE L'EXPERT-E:

a. Langue:

- Excellente maîtrise du français et de l'arabe ; Cconnaissance de l'anglais est un atout.

b. Qualification et Expérience:

- Diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent en sciences humaines et sociales (plus particulièrement droit public, droit du travail ; éventuellement science politique, sciences administratives) ;
- Expérience avérée en matière de conceptualisation, d'encadrement et d'animation des espaces de réflexion à haut niveau ;
- Expérience avérée dans les questions de la migration et de l'emploi ;
- Expérience en matière de recherche et de recherche-action ;
- Expérience de travail avec les institutions marocaines ;
- Expérience avec les partenaires sociaux.

c. Compétences requises:

- Bonne connaissance juiridique et de la législation marocaine relative à la migration de main d'eouvre au Maroc ;
- Excellente connaissance du marché de l'emploi au Maroc et des institutions responsnables de la gouvernance de ce domaine ;

- Capacité d'analyse documentaire basée sur des méthodologies pertinentes notamment en matière législative et juridique ;
- Compétences rédactionnelles et maîtrise des outils informatiques pour des besoins d'édition basique des livrables ;
- Connaissances en approche d'intervention de l'OIT, y compris l'approche tripartite et l'approche basée sur les droits, seront un atout.

IX. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES :

a. Conditions financières

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MAD. Le paiement sera effectué en MAD au taux de change des Nations Unies.

b. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des livrables (point 4 de ces TDR) à la satisfaction du BIT ; et ce, de la façon suivante :

- Un paiement de 30% après validation du livrable A ;
- Un paiement de 70% après validation des livrables B , C, D, E, F et G.

Les candidatures (offre technique et offre financière détaillées) doivent être envoyées aux adresses suivantes avant le 4 mai à 11h59 :

amraoui@ilo.org

tarfaouiz@ilo.org